

Faits saillants du budget fédéral de 2010

MARS 2010

Fidelity Investments Canada s.r.i.

Le budget fédéral de 2010 a été prononcé au moment où le Canada et d'autres nations cherchent à tranquillement sortir de la récente récession mondiale. Bien que le Canada ait enregistré un déclin moins important que les autres pays, l'économie canadienne a cependant du travail à faire avant de reprendre son plein aplomb.

Comme prévu, c'est un budget de type « gardons le cap ». Le gouvernement prolongera ses dépenses de stimulation économique pendant une année de plus tout en se préparant à appliquer des restrictions et à réduire les dépenses sur de nombreux fronts. Sur le front de la relance économique, le budget confirme un montant de 19 milliards de dollars de nouvelles dépenses de stimulation économique, en plus des 6 milliards de dollars des provinces et des territoires. Ces dépenses sont destinées à la poursuite des initiatives gouvernementales du Plan d'action économique de 2009, avec des dépenses supplémentaires dans les domaines de la formation, de l'enseignement et pour d'autres mesures visant à aider les Canadiens touchés par la crise.

Le deuxième thème majeur de ce budget porte sur les restrictions des dépenses actuelles et futures. Le gouvernement prévoit de réduire ses dépenses de 17,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il anticipe que le rapport dette-PIB (produit intérieur brut) atteindra un sommet de 35,4 % en 2010-2011, pour baisser ensuite à 35,2 % en 2011-2012, puis à 31,9 % en 2014-2015. Le gouvernement planifie aussi une revue complète des initiatives et programmes gouvernementaux pour trouver des économies supplémentaires.

Ce budget contient un certain nombre d'initiatives qui présentent un intérêt particulier pour les investisseurs.

Le projet d'établissement d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières reste à l'ordre du jour – Le gouvernement fédéral continuera de pousser son projet d'établissement d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières dans les trois ans à venir. Il est à noter qu'il y a du pain sur la planche. Il faudra en particulier surmonter les résistances de certaines provinces avant que cet organisme national ne voit le jour.

Résoudre le problème grandissant de l'épargne-retraite –

Le gouvernement a réitéré sa volonté de résoudre les problèmes croissants d'épargne pour la retraite au Canada. Se fondant sur les discussions avec les représentants des provinces, le gouvernement fédéral s'est engagé à de nouvelles rencontres en 2010 au cours desquelles ils passeront ensemble en revue les options de politique. Cette question fera l'objet de débats animés au cours des prochaines années.

Permettre aux caisses populaires d'étendre leurs activités à l'ensemble du pays –

Dans une action qui prendra tout son sens dans les années à venir, le gouvernement a décidé que dorénavant les caisses populaires seront autorisées à se constituer en personne morale et à exercer leurs activités au niveau national. Ces nouveaux acteurs potentiels de la sphère financière nationale offriront maintenant aux investisseurs de nouvelles options en matière d'épargne et de placements.

Autoriser la propriété étrangère pour les actifs canadiens de télécoms –

Le secteur canadien des télécommunications sera dorénavant ouvert aux investisseurs étrangers. Les consommateurs bénéficieront vraisemblablement des options accrues sur le marché tandis que les investisseurs pourraient constater un accroissement des activités dans ce secteur parmi les intervenants.

La date limite de conversion des fiducies de revenu plane à l'horizon – et le gouvernement ferme toutes les échappatoires fiscales –

Dorénavant, l'utilisation des pertes pourrait être restreinte dans certaines situations lorsque les parts de fiducies de revenu sont échangées contre les actions d'une société. Ces règles interdiront les stratagèmes conçus pour obtenir des transferts de pertes fiscales inappropriés.

Des options améliorées pour cotiser à un REEI –

Le REER, le FERR et/ou le RPA d'un parent ou d'un grand-parent peuvent désormais être versés en franchise d'impôt dans un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) au décès. À partir de 2011, les droits inutilisés des subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et les Bons canadiens pour l'épargne-invalidité pourront être reportés sur une période maximale de 10 ans.

Faits saillants du budget fédéral de 2010 (suite)

Des options supplémentaires pour épargner dans un REEE

et un REEI – Les parents et les grands-parents peuvent maintenant maximiser les systèmes de subventions provincial et fédéral grâce à la clarification de cette règle. Le budget met en place des règles visant à assurer la synchronisation de ces programmes d'épargne et de subventions. Note : Fidelity Investments a récemment été autorisée à offrir l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) aux investisseurs québécois.

Plus d'occasions de placements étrangers – Les propositions destinées aux fiducies non résidentes feront l'objet d'un remaniement et d'une simplification. Cela permettra aux investisseurs et aux fonds d'investir dans une plus grande gamme de placements internationaux.

Fermeture des échappatoires sur l'attrait des options

d'achat d'actions – Les règles permettant la déduction des options d'achat d'actions par les employés et une déduction d'entreprise pour les employeurs seront resserrées. Les sociétés devront revoir leurs plans afin de satisfaire aux nouvelles règles.

Léger relâchement de la déclaration fiscale pour

non-résidents – Les non-résidents n'auront plus besoin de déclarer certaines cessions de propriétés canadiennes imposables.

Pour usage institutionnel seulement. Les renseignements aux présentes reflètent les opinions des contributeurs individuels et ne représentent pas nécessairement les points de vue de Pyramis Global Advisors ni de Pyramis Canada s.r.l.. Ce document contient des « énoncés de nature prévisionnelle » qui s'appuient sur certaines hypothèses concernant des événements à venir. Les événements réels pourraient ne pas correspondre aux hypothèses. Il est impossible de garantir que les énoncés de nature prévisionnelle se concrétiseront ou que l'état du marché ne différera pas de manière importante ou défavorable de celui qui est prévu. Les produits et services de Pyramis sont présentés par Fidelity Investments Canada s.r.l., une société affiliée à Pyramis. L'entité commerciale Pyramis Global Advisors (Pyramis) est composée de : Pyramis Global Advisors Holdings Corp., une société du Delaware; Pyramis Global Advisors Trust Company, une société de fiducie à mandat restreint n'acceptant pas de dépôt (PGATC); Pyramis Global Advisors, LLC, un conseiller en placements inscrit aux États-Unis (PGA LLC); Pyramis Canada s.r.l., un conseiller en placements inscrit en Ontario; Pyramis Global Advisors (UK) Limited, un gestionnaire de placements inscrit au Royaume-Uni (Pyramis-UK); Pyramis Global Advisors (Hong Kong) Limited, un conseiller en placements inscrit à Hong Kong (Pyramis-HK); Pyramis Distributors Corporation LLC, une maison de courtage aux États-Unis et Fidelity Investments Canada s.r.l., une société de l'Alberta (FIC). Les services de placement sont fournis par PGATC, PGA LLC, Pyramis Canada s.r.l., Pyramis-UK et/ou Pyramis-HK. Toutes les marques de service et de commerce aux présentes sont la propriété de FMR LLC ou d'une société affiliée, à l'exception des marques de service et de commerce de tiers, lesquelles appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

© 2010 FMR LLC. Tous droits réservés.